

Demandez Tous
LES
BOCK
MEYERBEER
35, Rue Meyerbeer
ROUBAIX
Téléphone 421

HAMAN LOUIS
N° 9, rue de Valenciennes
Téléphone 100 10

Journal de Roubaix

DIRECTRICE: MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS Nord et Flandres... 3 mois, 12.00; 6 mois, 23.00; 1 an, 50.00
France et Belgique... 3 mois, 14.00; 6 mois, 27.00; 1 an, 53.00
Union postale... 3 mois, 15.00; 6 mois, 28.00; 1 an, 55.00

REDACTION-ANNONCES
ABONNEMENTS

ROUBAIX: 71, Grande-Rue. Tél. 34 et 1906. Inter. 1199.
TOURCOING: 25, rue Carnot. Téléph. 37.
Chèques postaux 57 1114.

VOIR, A LA PAGE,
notre Chronique

BILLET PARISIEN

La confusion politique en Allemagne

(D'UN RÉDACTEUR SPÉCIAL)

PARIS, 16 DÉCEMBRE (MINUIT).
Ce qui se passe en Allemagne est tout à fait significatif. Le chancelier Marx s'était décidé, malgré l'opposition de M. Stresemann, ministre des Affaires étrangères, à dissoudre le Reichstag. Il espérait que l'exercice du pouvoir était devenu impossible à cause de l'instabilité de la majorité. Sur quels partis pouvait-il compter pour gouverner? Il ne le savait pas. En outre, dans son propre ministère, M. Stresemann présentait une alliance des partis de gouvernement avec les nationalistes, alliance que le parti du centre catholique (dont M. Marx est le chef) avait finalement révoquée.

L'appel aux électeurs devait remédier à cette confusion. En fait, il n'a remédié à rien du tout. La formation d'une majorité gouvernementale apparaît comme tout aussi difficile aujourd'hui qu'elle l'était hier. La constitution d'un Bloc bourgeois comprenant les nationalistes, les populistes et les catholiques a été envisagée; mais, jusqu'à présent, il ne semble pas que les pourparlers engagés entre ces partis aient abouti à un accord. Les catholiques répugnent en effet à s'associer aux nationalistes qui n'ont jamais été les défenseurs de l'Église, au contraire. De plus, les députés du centre catholique ont été élus surtout par des petites gens qui ne verraient pas, sans déplaisir, une combinaison de ce genre. Pourtant, il n'est pas absolument impossible que de nouvelles démarches tentées par les populistes soient couronnées de succès. On aurait alors le spectacle singulier d'un bloc de droite chargé de l'exécution d'une politique que certains de nos journaux recommandent comme devant amener le triomphe de l'idéal démocratique en Allemagne.

La vérité, c'est que l'Allemagne, soucieuse de vivre au jour le jour, tout en se ménageant le plus possible les possibilités d'un avenir paisible et réparateur, sacrifie toute idéologie à son bien-être. Si les nationalistes sont capables de lui offrir ce bien-être, elle se fera nationaliste. C'est sous cet aspect qu'elle considère avec faveur une politique d'exécution et elle ne se confiera aux nationalistes que s'ils sont assez sages pour promettre cette exécution. Elle veut profiter des dispositions bienveillantes à son endroit de l'opinion internationale; la plupart des Allemands sont d'accord sur ce point, ce sont plutôt des questions de politique intérieure qui empêchent l'union des partis.

LES CHANGES

	Lundi	Mardi
Livre...	87.43	87.20
Dollar...	18.625	18.61
Belgique...	92.65	92.175

Les Evénements du Maroc

UNE COLONNE ESPAGNOLE EST PARTIE POUR CHATIER UNE TRIBU REBELLE
Les journaux accordent une grande attention aux événements du Maroc espagnol et notamment aux répercussions éventuelles sur la question de Tanger.

Jusqu'ici le gouvernement français ne songe à prendre aucune initiative militaire. Comme Abd el Krim serait plutôt désireux d'entretenir de bonnes relations avec nous, l'éventualité d'une action française est très improbable.

DEUX POSTES ESPAGNOLS MASSACRÉS PAR LES RIFAINS
Saint-Sébastien, 16 décembre. — Malgré la censure qui s'exerce sur les nouvelles provenant du Maroc, on annonce que le général Bereguar a reçu confirmation de l'existence de deux postes espagnols avancés situés entre Ceuta et Tétouan, dans les montagnes au nord de cette dernière ville.

La garnison de ces postes, qui se composait, pour chacun d'eux, de 22 soldats commandés par un sous-officier, a été égarée par les Maures.

Une expédition, forte de 2.000 hommes a été envoyée de Tétouan sur les lieux.

LES PRECAUTIONS DU CÔTÉ FRANÇAIS
Le maréchal Lyautey, dont la méthode prudente et persévérante a assuré, au prix de minimes sacrifices, la pacification de la zone française, a pris, dès l'été dernier, toutes les précautions nécessaires pour fortifier notre front de l'Ouzenzan et de l'oued Ouergla. La brillante intervention des troupes du général de Chambrin n'a pas paru, d'ailleurs, porter ombre à Abd el Krim. Notre front du nord du Maroc est donc solide; nos bataillons montent une garde vigilante. Pas d'inquiétude à avoir de ce côté à l'heure actuelle.

Mais il faut voir plus loin. Bien qu'Abd el Krim ait déclaré qu'il voulait seulement chasser les Espagnols du Rif et n'avait en vue aucun mouvement xénophobe, la France ne saurait envisager sans appréhension la création d'un Etat indépendant ou les dissensions, assurées d'une impunité parfaite, prépareraient leurs attaques et se réorganisant, leur coup une fois fait.

UN CONFLIT ENTRE MOSCOU ET L'UKRAINE

D'après une dépêche de Berlin au « Herald », un conflit a éclaté entre le gouvernement de Moscou et les communistes ukrainiens, dont plusieurs viennent d'être arrêtés.

L'agitation révolutionnaire

EXPULSION DE QUATRE COMMUNISTES ÉTRANGERS À PARIS

Paris, 16 décembre. — Le commissaire de police du quartier des Quinze-Vingts a procédé à l'expulsion de quatre étrangers communistes qui faisaient l'objet d'un arrêté d'expulsion en date du 9 courant. Ce sont les nommés Ernest Moretti, né le 27 septembre 1897 à Borgo Sesto; Camil Gens, né le 9 septembre 1901 à Anzillio; Teotto Logo Jlogami, né le 14 janvier 1888 à Verigriente, et Orsici Luigi, né le 5 décembre 1895 à Bugliano. Ils ont quitté Paris par le train de 21 h. 20, à destination de la gare frontière de Valenciennes.

LES COMMUNISTES ESTHONIENS VONT PRAATIQUER LA TERREUR INDIVIDUELLE

Reval, 16 décembre. — Le dernier numéro de l'« Edesi », feuille officielle de la section esthonienne de la troisième Internationale, annonce que les communistes esthoniens, contraints à des actes révolutionnaires, ont pris la décision de recourir à la terreur individuelle et ont décidé que, bien que le parti, en principe, soit opposé à ce mode de lutte révolutionnaire, il l'approuve, vu la situation actuelle en Estonie.

UN COUP D'ÉTAT BOLCHEVISTE EST IMMINENT EN CHINE

Tokio, 16 décembre. — On croit, dans les milieux politiques et commerciaux, que Sun Yat Sen est en train de préparer un coup d'État avec le général chrétien Tang et Karaklan, le représentant des soviets à Pékin. C'est également l'avis du propriétaire d'un journal imprimé au Japon, le « Japan Advertiser », qui se trouve actuellement à Shanghai.

LE MOUVEMENT COMMUNISTE DANS LA SOMME

La création d'une Ligue pour le maintien de l'ordre

Amiens, 16 décembre. — A la suite de la publication du plan qui aurait été formé par le groupe communiste d'Amiens pour mettre la main sur les administrations et les services publics de la Somme, les principaux groupements industriels, commerciaux, patriotiques et autres, ont décidé de fonder une Ligue pour le maintien de l'ordre.

La Ligue, dont la politique sera exclusive, collaborera, avec les pouvoirs publics, pour maintenir l'ordre. Une réunion constitutive aura lieu prochainement.

Le mouvement insurrectionnel en Albanie

Rome, 16 décembre. — On mande de Tirana à l'Agence Stefani :
« Le bureau de presse du gouvernement communique que des bandes armées de bombes, de mitrailleuses et de canons, composées d'éléments serbes, monténégrins, russes, bulgares et albanais, de ressortissants yougoslaves, se dirigent de divers points du Nord de l'Albanie vers Zhur, Gora, Topojani, Lasi, Kruma, Kuk et les montagnes Skutari. L'ancien premier ministre albanais, Ahmet Zogou, se trouverait à Dibra en Yougoslavie.

Le Congrès des Maires de France à Paris

Paris, 16 décembre. — Ce matin s'est ouvert dans la salle des lettres, des arts et des sciences de l'hôtel de ville de Paris, le 15^e Congrès national de l'Association des maires de France, sous la présidence de M. Bellamy, maire de Nantes. M. Terquien, maire de Dunkerque, était présent.

Ce Congrès a pour but d'affirmer devant les pouvoirs publics la communauté de vues et de l'entente parfaite des municipalités. La séance du matin a été consacrée à l'audition du compte rendu moral présenté par M. Bellamy, et à la discussion générale des questions portées à l'ordre du jour.

UN PRINCE ARABE victime d'une escroquerie de dix mille livres sterling

Londres, 16 décembre. — Après les malheurs du rajah, sir Hari Singh, auquel une bande de flous a soutiré, comme on le sait, 150.000 livres sterling, voici maintenant qu'un autre Crépus oriental se plaint d'avoir été escroqué d'une somme de 10.000 livres, par un M. Happer, de Londres.

Le personnage central de cette nouvelle affaire est le prince Habib Loufalak, Arabe immensément riche, bien connu à Londres, à Paris et dans plusieurs autres grandes capitales, où il est représenté diplomatiquement par le roi du Hedjaz.

Le prince qu'il tente à M. Happer pour le recouvrement des 10.000 livres en question, a été plaidé hier, à Old Bailey.

UN NOUVEAU VERSEMENT DE L'ANGLÈTERRE AUX ÉTATS-UNIS

Londres, 16 décembre. — La Trésorerie britannique vient d'opérer un versement de 51.500.000 dollars pour le compte de la Trésorerie américaine. Cette somme représente une des annuités de la dette britannique aux États-Unis.

LA JEUNE FEMME EN LETHARGIE EST MORTE

Périgueux, 16 décembre. — Une jeune fille de 20 ans, était en état de léthargie depuis plusieurs jours.

Quatre docteurs, appelés par la famille, surveillaient depuis sa dormance qui a fini par succomber, sans avoir repris connaissance.

Une manifestation du Souvenir de la section des Sauveteurs DE TOURCOING



LA SECTION DES SAUVETEURS DEVANT LA TOMBE DE M. Augustin MASQUILLIER Père. Au centre, sur les marches du monument; à gauche, M. Paul Marchal; à droite, M. Augustin Masquillier fils.

L'enquête parlementaire sur les fonds électoraux

M. BILLIET, SÉNATEUR, EST APPELÉ À DÉPOSER IL REFUSE DE PRÊTER SERMENT ET NE DONNERA AUCUN NOM

Paris, 16 décembre. — Voici le procès-verbal de la réunion tenue, cet après-midi, par la Commission parlementaire d'enquête sur l'origine des fonds électoraux.

La séance est ouverte à 14 h. 20, sous la présidence de M. Renaudel. L'ordre du jour appelle la déposition de M. Billiet, sénateur.

Le Président invite M. Billiet à prêter serment. M. Billiet fait d'abord observer qu'il n'a pas été touché par une citation d'huissier, comme il aurait dû l'être, aux termes de la loi du 23 mars 1914, mais par simple lettre recommandée.

Le Président réplique que cette procédure est conforme à tous les précédents des commissions d'enquête.

Ce n'est en pas moins par simple déférence pour la Chambre que je comparais aujourd'hui devant la commission.

M. BILLIET NE PEUT PAS DIRE TOUTE LA VÉRITÉ

M. Billiet ajoute qu'il ne peut, d'autre part, dire toute la vérité, car cela comporterait l'obligation pour lui de donner les noms des hommes qui lui ont donné, ou qui lui ont demandé, ou qui ont reçu des fonds; personne à sa place n'aurait su. Dans ces conditions, il laisse la Chambre juge de savoir si elle doit exiger sa prestation de serment.

M. BILLIET REFUSE DE PRÊTER SERMENT

Le Président dit qu'il faut que la commission débute sur ce point.

M. Billiet demande à fournir des explications complémentaires, puisqu'une pénalité, en cas de refus de se part devrait lui être infligée.

M. Naples est d'avis que la commission ne peut constater à l'endroit de M. Billiet, M. Schuman est d'un avis opposé.

Le Président estime que la discussion ne peut se poursuivre, en présence de M. Billiet.

M. Billiet s'oppose à la commission, après en avoir délibéré, décide d'attendre M. Billiet sur son refus de prêter serment.

IL Y A DES NOMS QU'IL NE DONNERA PAS

M. Billiet dit qu'il ne cherche pas à cacher à une pénalité qu'il a prévue, mais en agissant en honnête homme, il déclare qu'il y a des noms qu'il ne peut donner et qu'il ne donnera pas.

Il reconnaît que cette attitude peut mettre la commission en présence de certaines difficultés, mais il pense qu'elle s'y attendait: « Vous voulez faire une enquête sur l'activité de l'Union des intérêts économiques pendant les élections de 1924; pour dire toute la vérité, il faudrait remonter plus loin.

LA COMMISSION POURSUIT UNE ŒUVRE POLITIQUE

Le Président invite M. Billiet à ne pas entrer dans le fond du problème.

M. Billiet. — Dans ces conditions, vous saurez peu de choses. Une autre raison de mon refus, c'est que déjà des membres de la commission ont été connus leur origine. Il est certain



M. BILLIET, SÉNATEUR

LA SANTÉ DU PRÉSIDENT DU CONSEIL

Paris, 16 décembre. — L'amélioration dans l'état de santé de M. Herriot, persévère, mais nécessite encore l'immobilisation au lit.

LES LIBERTÉS RELIGIEUSES ENTRE CATHOLIQUES ET COMMUNISTES À LYON

Lyon, 16 décembre. — Le père Donceur, jésuite, ancien combattant, donna à Lyon, une conférence sur la lutte religieuse. La salle était archicomble. A la sortie, des coups ont été échangés entre les catholiques et des contre-manifestants. Finalement, deux cortèges ont descendu les rues de la République et de l'Hôtel-de-Ville en poussant des cris divers.

La discussion s'est faite après une intervention de la police.

Les armements navals du Japon et l'Amérique

Washington, 16 décembre. — Ces jours derniers, M. Willson, secrétaire de la marine américaine, a déposé devant la commission du budget de la Chambre des représentants, les armements navals auxquels se livre le Japon et réclamait comme conséquence une augmentation des armements américains, pour répondre éventuellement à la menace japonaise. Cependant le président Coolidge est opposé à tout accroissement de forces navales.

M. COOLIDGE OPPOSÉ À UNE AUGMENTATION D'ARMEMENTS

Le président Coolidge est d'avis que les États-Unis exécutent l'accord naval de Washington à la lettre et, après avoir examiné tous les renseignements confidentiels de la disposition, il est convaincu que l'accord est également observé par tous les autres signataires.

Le président désire exercer toute son influence contre une course aux armements, à laquelle son pays pourrait participer, car il croit que la course aux armements a été des forces qui ont contribué à provoquer la guerre mondiale.

« POUR LA PAIX »

Une lettre ouverte de Claude Farrère à M. Herriot

La « Petite Gironde » publie une lettre ouverte de Claude Farrère à M. Herriot, président de la commission d'enquête sur l'origine des fonds électoraux. Le célèbre romancier exprime son inquiétude au sujet de la paix du monde, puis il proteste contre les exagérations britanniques dans l'affaire d'Égypte. Enfin, il parle du problème des dettes de guerre. « Chacun de nos gestes exagérément conciliants, nos créances, tant Américains qu'Anglais, ont toujours répondu par des exigences de plus en plus pressantes. Chaque heure qui passe ajoute au danger et ce ne sont pas des atermoiements qui tireront du flanc de la France cette effroyable épée.

L'AMNISTIE À LA CHAMBRE

M. Malvy reconnaît avoir subventionné le « Bonnet Rouge » et met en cause M. Poincaré

Le projet de loi est voté par 365 voix contre 120

SEANCE DU MATIN
Paris, 16 décembre. — La séance est ouverte à 9 h. 45, sous la présidence de M. Painlevé, devant quelques députés.

L'AMNISTIE

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet d'amnistie.

M. René Renoult est au banc du gouvernement. Le rapporteur fait connaître la rédaction que la commission propose pour le paragraphe 20 de l'article 1er qui a été renvoyé hier, à la commission. La commission propose d'en faire deux paragraphes.

20^a Amnistie aux condamnations prononcées pour défaut d'affichage des prix;

20^b bis. Amnistie aux infractions aux lois du 20 avril 1918 et 25 octobre 1923 lorsque ces infractions auront été relevées soit contre des agriculteurs, soit contre des commerçants vendant au détail denrées et marchandises.

Ces deux paragraphes sont adoptés, après échange d'observations entre MM. Duval, Berthon, Rollin et Violette.

LE CAS MALVY ET CAILLAUX

On adopte l'article premier, ainsi que le premier alinéa de l'article 2, qui amnistie plusieurs délits de droit commun.

M. Ybarnégary demande la disjonction du texte de l'article 2, relatif aux cas Malvy et Caillaux. Comme, dans la discussion, M. Renoult Jean déclare qu'il faut traduire M. Clemenceau devant la Haute Cour, M. Ybarnégary proteste au milieu des applaudissements de la droite et des exclamations ironiques de la gauche et de l'extrême-gauche. L'orateur déclare que le crime de M. Caillaux est de n'avoir pas cru à la victoire et d'avoir joué sur la défaite de son pays. Il répète que, pour lui et ses amis, Caillaux est l'homme de la défaite, tandis que Clemenceau reste l'homme de la victoire.

L'amnistie pour M. Caillaux et pour M. Malvy.

L'AMNISTIE DE MM. CAILLAUX ET MALVY

Paris, 16 décembre. — La séance est reprise à 10 h. 15, sous la présidence de M. Painlevé. M. J.-L. Dumasil dépose deux projets de loi concernant le statut naval et la nouvelle tranche du programme naval.

Le Président procède aux résultats du scrutin, après pointage, sur l'adoption de l'article 2 (amnistie de MM. Caillaux et Malvy). L'art. 2 est adopté par 347 voix contre 196.

L'AMNISTIE DE MM. CAILLAUX ET MALVY

On aborde l'examen de l'art. 3 de la loi d'amnistie, qui est adopté jusqu'à l'alinéa 3 inclus. Le dernier paragraphe est aussi adopté. Il élargit les infractions qui sont exemptées du bénéfice de l'amnistie. Ces infractions sont notamment: la banqueroute frauduleuse, le vagabondage spécial, le trafic de monnaies nationales, la fausse de monnaie d'or et d'argent, la fraude alimentaire, etc.

LE CAS DE SADOUL

On adopte l'art. 4.

L'art. 4 a pour objet d'écarter du bénéfice de l'amnistie, certains crimes militaires, tel que celui d'intelligence avec l'ennemi.

M. Lafarge proteste contre le texte de la commission qui a introduit dans le projet une disposition, écartée par le Sénat et visant les actes commis par certains militaires sur le front russe, pendant la guerre.

M. Berthon affirme que quand M. Clemenceau donna l'ordre d'inculper Sadoul, il n'y avait rien dans son dossier. Sadoul avait touché le soldat jusqu'à son dernier jour et n'avait jamais été rayé en France quand il a été condamné pour désertion.

Le général Nélot déclare que l'affaire Sadoul était l'objet d'une instruction, il ne peut parler. Quant au texte de l'article en discussion, le gouvernement n'y fait pas d'opposition, bien qu'il considère qu'il y a une superfluité, car il ne peut y avoir d'intelligence avec l'ennemi, s'il n'y a pas d'amnistie.

Le ministre ajoute que si Sadoul a été déféré au Conseil de guerre d'Orléans, c'est uniquement parce que la loi prévoit qu'un inculpé doit être jugé par le Conseil de guerre de la région où il a été saisi, ou par le Sénat et, dans ce cas, les actes commis par certains militaires sur le front russe, pendant la guerre.

M. Berthon affirme que quand M. Clemenceau donna l'ordre d'inculper Sadoul, il n'y avait rien dans son dossier. Sadoul avait touché le soldat jusqu'à son dernier jour et n'avait jamais été rayé en France quand il a été condamné pour désertion.

L'AMNISTIE DE MM. CAILLAUX ET MALVY

Le général Nélot déclare que l'affaire Sadoul était l'objet d'une instruction, il ne peut parler. Quant au texte de l'article en discussion, le gouvernement n'y fait pas d'opposition, bien qu'il considère qu'il y a une superfluité, car il ne peut y avoir d'intelligence avec l'ennemi, s'il n'y a pas d'amnistie.

Le ministre ajoute que si Sadoul a été déféré au Conseil de guerre d'Orléans, c'est uniquement parce que la loi prévoit qu'un inculpé doit être jugé par le Conseil de guerre de la région où il a été saisi, ou par le Sénat et, dans ce cas, les actes commis par certains militaires sur le front russe, pendant la guerre.

M. Berthon affirme que quand M. Clemenceau donna l'ordre d'inculper Sadoul, il n'y avait rien dans son dossier. Sadoul avait touché le soldat jusqu'à son dernier jour et n'avait jamais été rayé en France quand il a été condamné pour désertion.

L'AMNISTIE DE MM. CAILLAUX ET MALVY

Le général Nélot déclare que l'affaire Sadoul était l'objet d'une instruction, il ne peut parler. Quant au texte de l'article en discussion, le gouvernement n'y fait pas d'opposition, bien qu'il considère qu'il y a une superfluité, car il ne peut y avoir d'intelligence avec l'ennemi, s'il n'y a pas d'amnistie.

Le ministre ajoute que si Sadoul a été déféré au Conseil de guerre d'Orléans, c'est uniquement parce que la loi prévoit qu'un inculpé doit être jugé par le Conseil de guerre de la région où il a été saisi, ou par le Sénat et, dans ce cas, les actes commis par certains militaires sur le front russe, pendant la guerre.

M. Berthon affirme que quand M. Clemenceau donna l'ordre d'inculper Sadoul, il n'y avait rien dans son dossier. Sadoul avait touché le soldat jusqu'à son dernier jour et n'avait jamais été rayé en France quand il a été condamné pour désertion.

L'AMNISTIE DE MM. CAILLAUX ET MALVY

Le général Nélot déclare que l'affaire Sadoul était l'objet d'une instruction, il ne peut parler. Quant au texte de l'article en discussion, le gouvernement n'y fait pas d'opposition, bien qu'il considère qu'il y a une superfluité, car il ne peut y avoir d'intelligence avec l'ennemi, s'il n'y a pas d'amnistie.

Le ministre ajoute que si Sadoul a été déféré au Conseil de guerre d'Orléans, c'est uniquement parce que la loi prévoit qu'un inculpé doit être jugé par le Conseil de guerre de la région où il a été saisi, ou par le Sénat et, dans ce cas, les actes commis par certains militaires sur le front russe, pendant la guerre.

M. Berthon affirme que quand M. Clemenceau donna l'ordre d'inculper Sadoul, il n'y avait rien dans son dossier. Sadoul avait touché le soldat jusqu'à son dernier jour et n'avait jamais été rayé en France quand il a été condamné pour désertion.